

Année 2019
Séance du 10 avril 2019

N°07

**Objet : Subvention 2019 à
l'association Amicale du
Personnel Provence Alpes
Agglomération et convention
d'objectifs et de moyens entre
PAA et l'association Amicale du
Personnel Provence Alpes
Agglomération**

EXTRAIT

2019-136

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le deux du mois d'avril 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Michel BLANC

Etaient présents :

AUBERT Serge (jusqu'au rapport n° 28), AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 28), , BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse , BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CASA Chantal, CAZERES Benoit, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger (jusqu'au rapport n° 18), JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise (à partir du rapport n° 2), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 25), POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel (jusqu'au rapport n°27), TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à BECCARIA Lilyane

Etaient représentés :

AILHAUD Régine a donné pouvoir à BONNET Brigitte
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à MAZAL Ambroise
AYMES Bernard a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
BAUDOU MAUREL Marie Anne a donné pouvoir à THONATTE Lionel
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
CHATARD Gilles a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
COMBE Gérard a donné pouvoir à FIGUIERE Delphine
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
NICOLSI Philip a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle (jusqu'au rapport n° 5)

Etaient excusés :

AUZET Guy
BALIQUE François
BOURJAC Jean Marie
CAREL Serge
DE VALCKENAERE Gilles
GRAVIERE Remy

MUNOZ MALDONADO Julien
PELESTOR Michel
ROCHAT Jacques
RONDEAU Daniel
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Appréhension et signature

70_DE-004-200067437-20190410-07_10042019

Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

L'association « Amicale du Personnel Provence Alpes Agglomération » a été créée pour promouvoir et maintenir toute activité de loisirs culturels et sportifs et permettre aux adhérents de bénéficier de divers avantages en mars 2018.

Le personnel de PAA peut à titre volontaire adhérer à l'A2P2A.

L'A2P2A s'engage à assumer les missions en faveur de ses adhérents (actifs et retraité) :

- en maintenant et resserrant les liens d'amitié du personnel
- en attribuant des présents à l'occasion d'événements familiaux (naissances, mariages..) ou professionnel (retraite)
- en engageant des actions culturelles, de loisirs ou sportives
- en suscitant toute initiative culturelle ou sportive

Pour son fonctionnement, PAA apporte une aide financière par le versement d'une subvention d'un montant de 30 000,00 € au titre de l'année 2019.

Conformément au décret 2001-495 du 6 juin 200, lorsque le montant annuel en numéraire dépasse la somme de 23 000 euros, il faut établir une convention d'objectifs et de moyens entre Provence Alpes Agglomération et l'Association « Amicale du Personnel Provence Alpes Agglomération » qui précise les objets, durée, conditions d'utilisation de la subvention.

Conformément aux indications citées ci-dessus, il vous est proposé d'autoriser Madame la présidente ou son représentant :

- à verser la subvention de 30 000 € au titre de l'exercice 2019
- d'inscrire la somme au budget
- et de signer la convention de partenariat jointe en annexe.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application agréée e-legalite.com

70_DE-004-200067437-20190410-07_10042019